

30 De remettre à chaque sociétaire un billet d'admission ;

40 Pour gagner les indulgences, les membres doivent chaque matin offrir leurs actions au Cœur de Jésus. Aucune formule n'est prescrite en particulier ; on peut se servir de la suivante :

“Cœur de Jésus, je vous offre les actions de la journée, par le Cœur immaculé de MARIE.”

50 Quand la Ligue est établie, il faut envoyer le nom de la paroisse au Directeur général.

A la suite d'une retraite ou d'un triduum, quand les hommes ont donné leurs noms pour la Ligue, on procède d'abord à l'élection des trois premiers officiers.

Pour la première fois, M. le Curé choisit lui-même trois candidats, et propose leurs noms à l'assemblée.

Le candidat qui réunit la majorité des suffrages est président.

Celui qui vient ensuite est premier vice-président, l'autre, deuxième vice-président. Ces trois officiers, avec le Directeur, choisissent le trésorier et le sociétaire. Et tous ensemble ils élisent ensuite les conseillers.

Au bout d'un mois ou deux, on peut avoir une grande cérémonie pour la bénédiction et la distribution des insignes.

Ce délai approuve la fermeté des membres et donne plus de stabilité à leur bon dessein.

(A continuer.)

AVIS.

Dans notre prochain numéro, nous publierons deux cantiques : l'un à St. François d'Assise et l'autre à Ste Elizabeth. Les belles paroles de ces cantiques sont dues au révérend père Jodoin, oblat directeur de la fraternité de Québec. La musique composée spécialement pour la *Petite Revue* est de M. Michel, professeur à l'Académie du Plateau, à Montréal, et est en tout digne des sujets. Il serait superflu de faire la louange de ces deux chants pieux ; nos lecteurs les goûteront eux-mêmes, et nous sommes certains qu'ils sont destinés à devenir les cantiques favoris des fraternités.